

Règlement de l'épreuve "Foulée Solidaire 2025" Samedi 18 Octobre

ARTICLE 1 : La Foulée Solidaire du 19^{ème} est organisée par la CIITS (Coordination Interprofessionnelle et Inter-associative de Travail Social) composée de : le Centre Social et Culturel Danube, le Centre Social et Culturel J2P, le Centre Social et Culturel Espace 19 Ourcq, le Club de Prévention Feu Vert et le Club de Prévention OPEJ. Cet événement est soutenu par la Mairie de Paris, la Mairie du 19^{ème}, la CAF de Paris, l'Agence Régionale de Santé et Paris Habitat.

ARTICLE 2 : Cette épreuve est une course de 10km, départ à 10h30, soit 4 tours au sein du Parc des Buttes Chaumont. Entrée côté Mairie du 19^{ème}. Le parcours est tracé au sol.

ARTICLE 3 : Elle est ouverte à tous (femmes, hommes, enfants de plus de 16 ans avec autorisation parentale).

ARTICLE 4 : Le PPS (Parcours Prévention Santé) a remplacé le certificat médical pour les adultes non licenciés, il est maintenant obligatoire. Il faut joindre l'attestation PPS comme justificatif via le site de la fédération d'athlétisme : pps.athle.fr

Dérogation : La licence d'athlétisme en cours de l'année fait office de certificat médical.

ARTICLE 5 : Inscriptions

Par internet : Inscription sur le site sécurisé <https://www.finishers.com/course/foulees-solidaires-du-19eme>
Vous aurez la possibilité de télécharger le certificat médical lors de votre inscription en ligne.

Auprès du Centre Social et Culturel Danube : au 49 Bis, rue du Général Brunet- 75019 Paris Tél.: 01.40.18.54.71

ARTICLE 6 : Tarif

Inscription jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

Course de 10km : 10€

ARTICLE 7 : Retrait des dossards

Le jour J de 8h30 à 10h15. Echauffement collectif proposé à 9h (non obligatoire).

Veillez vous munir d'au moins une pièce d'identité et d'une confirmation d'inscription.

ARTICLE 8 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile selon un contrat conforme à la charte des courses sur route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir durant la manifestation sportive.

ARTICLE 9 : J'autorise expressément les organisations ainsi que les ayants-droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de la manifestation sur tous supports y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue autorisée par la loi.

ARTICLE 10 : Le chronométrage est réalisé par la société Oxybol par puce électronique.

ARTICLE 11 : Ravitaillement à mi-parcours et fin d'épreuve. Assistance médicale assurée par l'Association Montmartre Natation Sauvetage. Sécurité assurée sur l'ensemble du parcours par les organisateurs. Vestiaire à l'accueil.

ARTICLE 12 : Récompenses

Une coupe sera attribuée aux trois premiers de chaque catégorie répertoriée : Hommes/Femmes/Mineur garçon/mineure fille.

ARTICLE 13 : Dans le cas où l'épreuve viendrait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

ARTICLE 14 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les conditions.